



ENTREPRENDRE
MEMPHRÉMAGOG
PAR LA MRC

Futurpreneur Canada

www.futurpreneur.ca/fr/

La Fondation Canadienne des Jeunes Entrepreneurs (FCJE) s'appelle maintenant Futurpreneur Canada. Il s'agit d'un organisme caritatif qui fournit de **l'accompagnement de prédémarrage, des ressources d'affaires, du financement de démarrage et du mentorat** pour vous aider à lancer votre propre entreprise et à connaître le succès. Si vous êtes âgé de 18 à 39 ans et que vous avez une bonne idée d'affaires... la FCJE peut vous aider!

Les entrepreneurs ont besoin d'argent - ce n'est pas un secret. La FCJE peut leur prêter jusqu'à **15 000 \$** pour leur permettre de démarrer leur entreprise. Du financement additionnel peut également être disponible, grâce à un partenariat conclu avec la Banque de développement du Canada (BDC), qui pourrait vous permettre d'obtenir **30 000 \$** de plus. Ce n'est pas tout. La FCJE offre aussi du financement de croissance, dont le montant peut atteindre **10 000 \$**. Cela représente un total de **55 000 \$** qui peuvent éventuellement être mis à votre disposition pour concrétiser votre projet d'affaires. Nous aidons des entreprises de toutes sortes : métiers spécialisés, technologies, magasins de détail, entreprises de services, et autres. La FCJE n'exige pas de garanties pour ses prêts : elle mise sur la personnalité et la qualité du plan d'affaires.

En plus du prêt de la FCJE, vous bénéficierez de notre programme obligatoire de **mentorat de classe mondiale**. Chaque entrepreneur est jumelé individuellement à un mentor expérimenté du monde des affaires, qui l'accompagnera pendant les deux premières années de l'entreprise, pour favoriser le partage des connaissances et un meilleur taux de succès. Un mentor est une ressource inestimable qui détient des années d'expérience en affaires; *c'est souvent lui qui fait la différence entre l'échec et le succès* - et vous obtenez son soutien gratuitement pendant deux ans, avec votre prêt de la FCJE!

Le programme de la FCJE, c'est essentiellement du soutien, du début à la fin de votre grande aventure entrepreneuriale. Nous sommes fiers d'être votre partenaire local officiel et de vous offrir le programme de la FCJE.

Critères d'admissibilité pour un prêt de la FCJE :

- Avoir entre 18 et 39 ans;
- Être légalement autorisé à travailler au Canada (les détenteurs d'un permis de travail ne sont pas admissibles);
- Démontrer la viabilité de l'entreprise par le dépôt d'un [plan d'affaires](#) complet;
- Être en activité depuis moins de 12 mois;
- Habiter ou exploiter son entreprise dans une localité où le programme de la FCJE est offert;
- Posséder une formation/expérience pertinente au projet;
- S'engager à travailler avec un mentor pendant deux ans;
- Créer, grâce à l'entreprise, un emploi durable à temps plein pour le candidat;

- Détenir au moins 51 % des actions votantes de l'entreprise (dans le cas d'un partenariat);
- Ne pas étudier à temps plein;
- Le prêt ne doit PAS servir au refinancement d'une dette existante.

DÉMARREZ MAINTENANT!

Visitez le www.futurpreneur.ca/fr/ pour obtenir plus d'information sur le programme, connaître les critères d'admissibilité et tous les services que la FCJE vous offre, ou communiquez votre partenaire local, la MRC de Memphrémagog, au 819 843-9292, dès aujourd'hui!

Vous souhaitez déposer une demande? Consultez cet [aide-mémoire](#).